

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 24

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Comité d'action sociale (CAS) du personnel des collectivités territoriales de Bayonne – Désignation des représentants de la commune.

Le Comité d'action sociale (CAS) du personnel des collectivités territoriales de Bayonne, association mutualiste créée en 1973, regroupe les personnels titulaires, stagiaires, auxiliaires ou contractuels des collectivités territoriales, groupements et établissements suivants : la Ville de Bayonne, le Centre communal d'action sociale de Bayonne, la Communauté d'Agglomération Pays basque, le Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

L'association est financée par les cotisations des personnels et les subventions versées respectivement par chaque établissement au prorata des effectifs. Les adhérents bénéficient notamment de prestations complémentaires de santé, d'allocations liées à des évènements particuliers (mariage, naissance, secours...), d'aides aux séjours de vacances des enfants, de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat ainsi que d'avantages en matière de loisirs à travers Synergies, son partenaire principal.

Les structures contribuant au financement du CAS sont considérées, aux termes des statuts, comme des membres bienfaiteurs et participent aux travaux de l'assemblée générale, la Ville de Bayonne disposant pour sa part de deux sièges.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal de désigner les deux représentants de la commune au Comité d'action sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne.

Avec l'accord unanime de l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

Sont élues à l'unanimité des votes exprimés :

- Françoise BRAU-BOIRIE
- Sylvie DURRUTY

Ont signé au registre les membres présents.

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mme BROCARD
ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne